



Éditorial

Voir texte du Devoir, verso.

Nous sommes impressionnés par l'étonnante lucidité de cet adolescent qui témoigne du drame que les êtres humains sont appelés à vivre au cours des prochaines années. L'humanité est condamnée à pratiquer une décroissance douce ou à subir une extinction catastrophique. Un choix déchirant mais nécessaire. Si on choisit la décroissance douce, il faut agir vite et seuls les jeunes sont en mesure de le faire. Nos comportements passés, négligeant outrageusement la seule planète où nous pouvons vivre, nous interdisent de leur donner des conseils. Nous allons toutefois les appuyer dans leur combat pour assurer leur survie.

★★★★★★★

Nouvelles sur l'empiétement

Jean-Marie Latreille

"Requête introductive d'instance en reconnaissance judiciaire du droit de propriété."

Pour la 2<sup>ème</sup> fois, CIEL est victime de l'application de lois dépassées, non appropriées, anachroniques et non conformes à la réalité de notre époque. À notre insu, un voisin cultivait sur le territoire de CIEL. Le 6 octobre 2006, le jugement nous a frappé de plein fouet sans défense possible. Et voilà que nous sommes dépossédés d'un territoire de 10 acres sur lequel CIEL et les propriétaires antérieurs ont toujours acquitté les taxes municipales, les taxes scolaires, les redevances pour creusage de canaux agricoles, etc.

La nature perd 4 hectares de territoire (presque la superficie du village de St-Anicet) au profit d'une monoculture intensive et polluante.

C'est grâce à une information obtenue du Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs, suite à notre demande de reconnaissance de nos territoires comme réserve naturelle officielle au Québec, que nous avons appris en février 2005, l'existence de cet empiétement hors du commun.

Le principe de la **loi sur la prescription acquisitive** date de l'époque des Romains, il y a plus de 2,000 ans. Cette loi était basée sur des réalités de négligence territoriale qui n'existent plus au XXI siècle. C'est tout le contraire! L'empiétement de nos 4 hectares pour culture du maïs est en soi une négligence territoriale.

Nous savons en effet que depuis au moins 30 ans ce terrain de 4 hectares qui nous appartenait a été soumis à une monoculture intensive de maïs sans une politique culturelle intelligente visant à conserver la salubrité et la vitalité du sol tel que recommandé par les experts en agriculture. On a désertifié ce terrain que nous aurions pu réhabiliter si le jugement nous avait été favorable.

Malheureusement, cette loi désuète se fait complice de l'appropriation par la force de la propriété d'autrui. Pire encore, elle incite certains individus peu scrupuleux à s'approprier de façon trompeuse mais légale du bien d'autrui.

On ressent cette perte un peu comme si on se faisait arracher un bras. Nous nous soumettons puisque c'est la loi mais avec beaucoup d'amertume et déçus de certains comportements humains. Certaines lois autorisent des abus intolérables et comme société démocratique nous devons forcer le législateur à voter des lois justes, équitables et conformes aux réalités actuelles.

Nous reviendrons sur ce sujet à la prochaine assemblée générale en juin prochain.

Nous tenons à remercier Me Sylvain Dorais et Me Caroline Vanier pour leurs conseils judicieux dans le cheminement de cette cause.





## Brûlage des plastiques

Des groupes de citoyens de diverses régions de la planète ont combattu avec succès de nombreux projets d'incinérateurs de déchets domestiques parce que, malgré les précautions et les filtres, les cendres et les émanations demeurent toxiques pour l'environnement. Alors imaginons les conséquences du brûlage de plastiques dans des barils à ciel ouvert ou des poêles à bois.

En effet, nous savons qu'un certain nombre de personnes, par ignorance ou par cupidité, brûlent dans leur poêle à bois ou fournaise improvisée (petits incinérateurs clandestins) diverses sortes de plastiques. Or il s'avère que le brûlage de plastique produit de nombreux gaz toxiques en particulier les HAP (hydrocarbures aromatiques polychlorés) dont les dioxines et furannes, substances hautement cancérigènes et délétères sur plusieurs organes et systèmes du corps humain.

Les plastiques principalement incriminés sont les polychlorures de vinyles (PVC) (tuyaux d'installation sanitaire, revêtements de câbles électriques, gaines d'isolation, etc.), les polyéthylènes (PE) ou polypropylènes (PP) (sacs, emballages alimentaires contenus dans les ordures ménagères) qui deviennent très toxiques lors de la combustion car contaminés avec le chlore des débris organiques et les polyuréthanes (câbles, fils, mousse isolante, etc.) responsables en particulier de l'émission du gaz mortel le cyanure d'hydrogène.

L'émission de ces substances toxiques lors de la combustion des plastiques contamine l'environnement et la chaîne alimentaire et constitue une menace pour la santé humaine. Non seulement ces substances sont connues comme étant cancérigène, mais les recherches ont démontré qu'elles entraînent des dysfonctions hormonales dangereuses chez les mammifères y compris les humains où elles altèrent la fonction de reproduction.

Les conséquences du "brûlage des plastiques" sont donc susceptibles d'avoir des effets dramatiques sur la santé humaine et les effets nuisibles sur la santé peuvent ne survenir de façon sournoise que plusieurs années après une exposition répétée. Ainsi, les cancers (leucémie, cancer du sein, lymphomes, cancer de la vessie, etc.) surviendront chez certaines personnes ayant une prédisposition génétique. L'exposition répétée aux HAP devient alors un co-facteur d'induction à long terme de divers cancers.


Dans ce contexte, l'établissement d'un lien entre l'apparition d'un cancer chez une personne et l'exposition répétée aux HAP n'est pas facile. Mais les statistiques démontrent qu'il existe \*.

Le principe de précaution prévaut et mieux vaut proscrire le brûlage des plastiques. Il faut que tous, nous invitations nos concitoyens "brûleurs de plastiques" à cesser cette pratique en les informant des dangers pour eux et pour les autres d'une telle activité ou en portant plainte à l'inspecteur municipal.

\* Lire à cet effet "BPC, dioxines et furannes et analyse des risques toxiques". Dr. Gaétan Carrier, éditions Le Passeur, 1991.

★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★

DEVOIR  
**Ceci  
n'est pas  
un blogue**  
24 NOV. 2006



**JOBLOG**

**Solitude  
d'une génération**

Nous en sommes à essuyer la vaisselle. Il y en a beaucoup, on a tout le temps de jaser: les assiettes de service pour la salade de mangues aux tomates et aux avo-

cats, la tôle des cuisses de poulet farcies à la ricotta et aux herbes tirées du livre de di Stasio, les poêles pour faire rissoler les pommes de terre, le chaudron à pocher les poires Belle-Hélène, le moule à madeleines à la pâte d'armande et à la fleur d'oranger. La vie est belle comme après un repas de quatre services mitonné dans l'amour et arrosé dans la joie.

Nous sommes deux adultes et quatre enfants autour de la table. L'ainé, Charles, a 15 ans. Ça fait d'ailleurs 15 ans que je le connais, et j'avais son âge lorsque sa mère et moi nous sommes liées d'amitié.

Méchant bail.

«Moi, je n'aurai pas d'enfants», me confie Charles comme on dit «passe-moi le chaudron».

L'affirmation me surprend car il aime beaucoup les enfants, ça se voit rien qu'à la patience dont il entoure ses deux sœurs et mon B.

«Pourquoi tu dis ça?»

— Parce que nous sommes la dernière génération qui va pouvoir

vivre sur cette planète. La Terre en a pour 100 ans, pas plus. Les dommages sont irréversibles. Les humains ne feront rien, c'est trop gros. Et quand ils vont se réveiller, il va être trop tard. On ne sait pas de quoi l'avenir va être fait. Moi, je me prépare à tout, même à devoir émigrer ou vivre avec un masque à gaz. Alors, des enfants, je n'y pense même pas. Je vais faire de la musique le temps qu'il me reste à vivre, et après, ce sera fini.»

Il n'y a ni amertume ni rage dans le ton de ce grand brun aux yeux doux, pas même de cette lueur de désabusement propre aux ados. Une simple constatation, une pensée mûrie, un bilan assaisonné.

Merci pour le repas quatre services, nous en sommes aux mignardises, après nous le déluge. Et on n'oubliera pas d'éteindre avant d'aller se coucher.

[www.chatelaine.com/joblog](http://www.chatelaine.com/joblog)  
JOSÉE BLANCHETTE